

15 oct 2021 -12:11

Appartient à Conseil des ministres du 15 octobre 2021

Covid-19 : prolongation de la durée de validité des chèques sport et culture

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à prolonger la durée de validité des chèques sport et culture, en raison de la pandémie de Covid-19.

Le projet vise à prolonger les chèques culture et sport (dont les dates d'expiration initiales sont 2020 et 2021) jusqu'au 30 septembre 2022. Cette mesure devrait permettre aux détenteurs de chèques de les utiliser, ce qui a été fortement entravé depuis mars 2020 par les mesures de fermeture dans le cadre de la lutte contre la pandémie. L'extension de la période de validité donnera également un coup de pouce indispensable aux secteurs de la culture et du sport, qui ont été durement touchés par ces mesures.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 19ter, §2, de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs visant à prolonger la durée de validité des chèques sport et culture en raison de la pandémie Covid-19

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be